



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 5440

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si ses services disposent d'études relatives à la situation des salariés imposables qui ne cotisent pas à une mutuelle, ceci selon leur âge, la taille de leur entreprise et leur situation familiale. Il apparaît en effet opportun d'envisager un élargissement de l'article 83 du code des impôts qui permet, actuellement, aux salariés rattachés à une mutuelle collective d'entreprise de bénéficier d'une réduction, sous réserve d'apprécier leur nombre et leur situation. La représentation nationale apprécierait de bénéficier de statistiques relatives à ces salariés et si possible à ces retraités ne cotisant pas à une mutuelle.

Texte de la réponse

Pour ce qui concerne les organismes complémentaires relevant de la compétence du ministère de l'emploi et de la solidarité, il est précisé à l'honorable parlementaire que les statistiques actuellement disponibles sur l'activité des mutuelles du code de la mutualité et des institutions de prévoyance du code de la sécurité sociale ne distinguent ni les personnes affiliées dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire d'entreprise de celles couvertes dans le cadre d'une adhésion individuelle ou d'un contrat collectif à affiliation facultative, ni les salariés des retraités.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5440

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3660

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 307